



## Dvh classique d'un coup pour ado de 15 ans ?

-----  
Par Vero57

Bonjour,

Après audience auprès du jaf, le délibéré aura lieu mi juin. Mon fils, presque 15 ans au ra très peu vu son père en un an. Est-il possible que le jaf lui impose un week-end sur deux chez son père du jour au lendemain ?

Il n'a pas souhaité être entendu. Mais il ne souhaite pas d'organisation contraignante et en veut à son père qui a demandé un dvh classique sans jamais lui demander son avis. À part cette demande formelle auprès du jaf, son père n'a jamais proposé de le prendre un week-end. Il demande aussi la moitié des vacances et comme le jugement arrivera juste avant l'été, je suis un peu inquiète. J'ai du mal à imaginer qu'il aille chez son père d'un coup pour la moitié des vacances.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas l'enfant qui décide, même si le juge aurait pu l'entendre, ce qu'il n'a pas souhaité.

Le juge prend sa décision dans l'intérêt de l'enfant qui inclut très probablement des contacts réguliers avec son père.

Le jugement qui sera prononcé s'imposera à vous et à votre fils, il est en âge de le comprendre et d'en tenir compte.

S'il ne se rend pas chez son père, celui-ci sera en droit de porter plainte et de l'y contraindre. Ce serait dommage de payer en plus des amendes.